

REPUBLIQUE FRANCAISE

Vosges

Arrondissement de SAINT-DIE-DES-VOSGES

Commune de GÉRARDMER

COMPTE - RENDU

Commune de Gérardmer

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier à dix-sept heures trente, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 16 janvier 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présidence : Stessy SPEISSMANN, Maire

Etaient présents :

BADONNEL Hervé	GRAICHE Michel
BASSIERE Nadine	IMBERT Pierre
BEDEZ Karine	LALEVEE Stéphanie
BRIOT Marie-Rose	PERROT Jean Luc
CHWALISZEWSKI Anne	SPEISSMANN Stessy
CLAUDEL Antoine	TEIXEIRA Michèle
CROSTA Renée	TISSERANT Jean Paul
DEFRAOULD Eric	VILLEMIN Anne
DUVAL Jean-François	VINCENT-VIRY Véronique
FERRY Claude	

Mandat de procuration : BRESSON Brigitte par BASSIERE Nadine, COLNAT Daniel par CHWALISZEWSKI Anne, DANNER Michel par TISSERANT Jean Paul, GOJJARD Laurence par VINCENT-VIRY Véronique, HARCHOUCHE Abdelkadir par PERROT Jean Luc, MULLER Christine par BEDEZ Karine, THOMAS VIRY Nadine par BRIOT Marie-Rose, ÖZTURK Nese par IMBERT Pierre

Absents : ANDRE Régis

Secrétaire de séance : Madame LALEVEE Stéphanie

Membres présents.....	19
Absents ayant donné mandat de procuration.....	.8
Absent.....	.1
Votants.....	27

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LALEVEE Stéphanie est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité

La séance est ouverte

001_2020 - 1. Demande de sortie de la Commune de GÉRARDMER de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	27	27	0	0	0

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE la sortie de la Commune de GÉRARDMER de la Communauté de Communes des Hautes Vosges,

DEMANDE la création d'une Communauté de Communes dont le périmètre recouvre les Communes de GÉRARDMER, GRANGES AUMONTZEY, LIEZEY, REHAUPAL, LE THOLY, le VALTIN, XONRUPT LONGEMER demandeuses et CHAMPDRAY sur la base des statuts ci-joints.

DEMANDE au Préfet, en application de l'article L 5211-39-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fournir les informations nécessaires à l'élaboration du document présentant une estimation des incidences de cette scission sur les recettes, les charges et ainsi que sur le personnel des Communes et des EPCI concernés.

La séance est levée à 17h55.

Tout habitant ou contribuable peut demander communication du Procès-Verbal de cette séance ou en prendre connaissance en Mairie.

Nota : Le Procès-Verbal de ce conseil sera mis en ligne après son approbation en prochaine séance.

Pour extrait conforme,
Affiché le 24 Janvier 2020

Le Maire,

Stessy SPEISSMANN

